# TOUT SAVOIR SUR LES ÉVOLUTIONS DES SERVICES DE L'EMI



## Pourquoi l'offre de l'EMI va évoluer

Depuis quelques années, les membres de l'EMI, responsables de Groupes, responsables des communautés ou des diocèses et l'an dernier le Cardinal Ouedraogo dans son message adressé à l'occasion de l'Assemblée générale 2020 ont fait part de leur attente de nouveaux services, et notamment d'un réseau de soin avec un tiers payant pour l'hospitalisation.

En effet, les membres les plus modestes sont parfois en difficulté pour avancer l'argent du parcours de soin et attendre ensuite le versement de l'entraide.

Les membres du Comité directeur se sont saisis de cette demande. Après une étude approfondie des besoins et le lancement d'un appel d'offres, un partenariat avec MSH international a été engagé.

#### Il va permettre à l'EMI:

- De moderniser ses outils et élargir son offre pour les membres actuels
- De poser des bases solides pour un développement de l'entraide dans un nombre plus important de pays et auprès de nouvelles collectivités religieuses.

Ce document présente les nouveaux services et rappelle le fonctionnement de l'entraide au sein de l'EMI.

Un guide technique sera fourni aux responsables des Groupes en complément.



# Som maire

- 1. Nouveaux services de l'EMI
- 2. Rappel du fonctionnement de l'entraide
- 3. Disponibilité de l'information
- 4. En synthèse : Ce qui ne change pas /Ce qui change
- 5. Calendrier de la transition

# 1. NOUVEAUX SERVICES DE L'EMI

- 1.1. Présentation de MSH International
- 1.2. Un réseau de soin avec possibilité de tiers payant
- 1.3. Evacuation sanitaire (Options 1 et 2 uniquement)
- 1.4. Evolution de la gestion
- 1.5. Une plus grande autonomie des responsables de Groupe
- 1.6. Campagnes de prévention



#### 1.1. Présentation de MSH International

L'EMI a signé un partenariat avec MSH, un leader mondial en conception et gestion de solutions internationales de santé/prévoyance pour tous types de clients.

#### L'expertise et l'expérience



- Une capacité reconnue à gérer des régimes spécifiques pour des assurés locaux à l'international
- Des références de clients de toute taille et de tous secteurs d'activité intégrant des ONG reconnues
- Comité International de la Croix Rouge
- Acted
- Médecins sans Frontière
- Solidarité Internationale

#### Une indépendance



- MSH est une filiale de SIACI SAINT HONORE avec un capital détenu majoritairement par le management
- La garantie de principes stricts de déontologie et d'éthique

#### Une approche innovante



- Des services et une organisation construits avec ses clients
- Une approche de délégation hybride
- Des outils innovants au service des membres EMI



#### 1.1. Présentation de MSH International

#### MSH a une expérience reconnue dans la gestion de populations locales



11

Correspondants locaux au service de ses clients



80 000

Membres gérés localement



1

Réseau médical adapté aux garanties de ses clients similaires aux garanties EMI



Actuellement, l'EMI a un réseau de 15 des hôpitaux et centres de soins conventionnés

dont 4 pratiquent le Tiers payant.

#### MSH dispose d'un réseau beaucoup plus large.

L'EMI a transmis à MSH la liste d'environ 200 établissements fréquemment utilisés par ses membres de l'EMI.

Dans son propre réseau MSH identifie également les partenaires dont les tarifs permettront de proposer un tiers payant intégral ou partiel aux membres de l'EMI.

Réseau
EMI MSH

Réseau
EMI MSH

Réseau
EMI
Actuel

Ainsi, MSH va construire un réseau <u>adapté</u> aux niveaux d'aides l'EMI et <u>contrôlé</u> par MSH.



#### Détails sur le réseau médical EMI MSH

#### Quels sont les principaux critères de sélection des prestataires médicaux :

- Licence/agrément des Autorités locales pour fournir les soins dans le pays
- Etablissements et actionnaires non soumis à sanction internationales
- Signature d'une clause anti-corruption
- Signature d'une clause RGPD
- Localisation du prestataire correspondant aux besoins de la population assurée
- Services et spécialités médicales conformes aux besoins de la population assurée
- Assurance Responsabilité Civile incluant *mal practice* couvrant l'établissement et le personnel médical (si applicable dans le pays)
- Accréditations locales et internationales (intéressant à considérer mais peu fréquent dans les zones reculées)
- Capacité du prestataire à suivre les procédures MSH (demande de prise en charge, facturation, accès emails et internet etc.)
- Application de tarifs raisonnables et habituels (UCR)
- Adéquation des tarifs avec le niveau de service /plateau technique.

#### Quelles sont les actions de suivi du réseau médical :

- Visites des prestataires du réseau par les correspondants locaux MSH en Afrique et par les équipes réseau médical
- Renégocier les tarifs selon les volumes d'assurés quand cela est possible
- Formation aux procédures MSH
- Suivi des délais de réponses aux prestataires de santé.



Dans ce réseau EMI MSH, le tiers payant sera accessible à tous les membres EMI dans la limite du niveau d'aide défini par l'Option choisie.

Attention : MSH possède un réseau de soin plus large qui sera <u>accessible mais sans</u> garantie que les prix pratiqués seront adaptés aux aides de l'EMI.

Le détail du fonctionnement figure page suivante.



#### **TIERS PAYANT : CAS PROGRAMMÉS**

TIERS FAIAITE: CAS FROGRAMMES					
Cas	Processus	Tiers Payant	Flux Financier		
Hospitalisation programmée dans le <b>réseau EMI</b> (= niveau prestations adapté aux garanties EMI)	<ul> <li>Le Groupe appelle MSH pour demander une prise en charge.</li> <li>MSH transmet la prise en charge en indiquant le montant EMI.</li> </ul>	MSH réalisera une prise en charge à hauteur de l'Option du membre	<ul> <li>Paiement de la part EMI par MSH directement au prestataire</li> <li>Si un reste à charge éventuel (très limité), le paiement par le Groupe directement à l'établissement de santé</li> </ul>		
Hospitalisation programmée dans le <b>réseau MSH</b> avec un prestataire <b>acceptant la double facturation</b>	<ul> <li>Le Groupe appelle MSH pour demander une prise en charge.</li> <li>MSH émet la prise en charge en indiquant le montant EMI et le reste à charge éventuel au Groupe.</li> </ul>	MSH réalisera une prise en charge à hauteur de l'Option du membre concerné	<ul> <li>Paiement de la part EMI par MSH directement à l'établissement de santé</li> <li>Paiement du reste à charge par le Groupe directement à l'établissement de santé</li> </ul>		
Hospitalisation programmée dans le réseau MSH avec un prestataire n'acceptant pas la double facturation	<ul> <li>Le Groupe appelle MSH pour demander une prise en charge.</li> <li>MSH refusera la prise en charge</li> </ul>	Pas de tiers payant	<ul> <li>Sur présentation des factures, MSH rembourse la part EMI directement au Groupe</li> </ul>		
Hospitalisation programmée hors réseau MSH	MSH n'intervient pas dans ce processus	Pas de tiers payant	<ul> <li>Sur présentation des factures, MSH rembourse la part EMI directement au Groupe</li> </ul>		

Cas	Processus	Flux Financier
SOINS AMBULATOIRE NON PROGRAMME	Il n'y a pas de tiers payant sur les soins ambulatoires sauf ceux réalisés dans un dispensaire conventionné MSH	❖Le dispensaire facture directement MSH
URGENCE VITALE	L'hôpital contactera MSH pour la prise en charge	<ul> <li>Règlement par MSH</li> <li>L'EMI avance les frais y compris le reste à charge en prenant sur le fonds URGENCE</li> </ul>
		Envoi courrier de demande de remboursement au Groupe pour la partie reste à charge.



#### Zoom sur la carte EMI

Cette carte reconnue auprès de tous les prestataires du réseau MSH sera disponible pour tous les membres.

Les responsables de Groupe pourront imprimer cette carte ou une attestation à partir de l'extranet et la diffuser aux membres.

Lors de la radiation d'un membre, le responsable de Groupe sera garant du fait que la carte a été retournée ou détruite. Les dépenses de santé de ce membre restant sous sa responsabilité.



#### **ILLUSTRATION**



#### 1.3. Evacuation sanitaire (Options 1 et 2 uniquement)

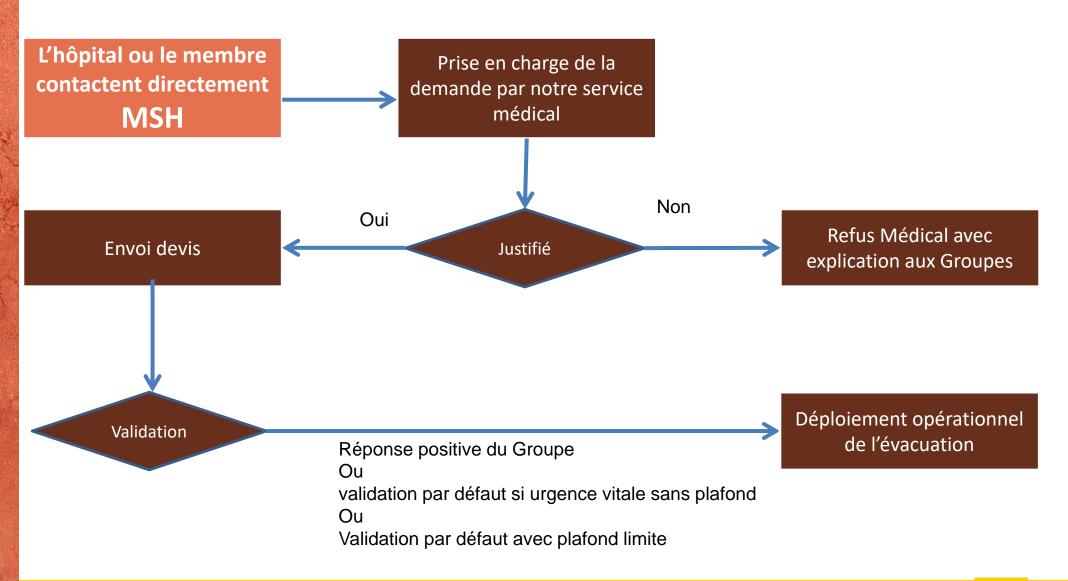


- Evacuation sanitaire en cas d'affection grave nécessitant une hospitalisation immédiate
- Conseil et accompagnement du patient
- Contact et concertation avec l'hôpital ou le médecin traitant sur place
- Organisation d'un rapatriement si cela s'avère nécessaire sur le plan médical
- Soins médicaux urgents et imprévus

Pour les
adhérents des
Options 1 et 2
uniquement



#### 1.3. Evacuation sanitaire (Options 1 et 2 uniquement)





### 1.3. Evacuation sanitaire (Options 1 et 2 uniquement)

Cas	Processus	Flux Financier
EVACUATION VITALE	MSH pilotera le rapatriement avec « l'assisteur » adapté	<ul> <li>Règlement par MSH</li> <li>L'EMI avance les frais y compris le reste à charge en prenant sur le fonds URGENCE</li> <li>Envoi courrier de demande de remboursement au Groupe pour la</li> </ul>



MUTAS ne sera pas systématiquement consulté Les Groupes seront accompagnés par les équipes médicales de MSH sur l'ensemble du processus



# 1.4. Evolution de la gestion

- Afin de pouvoir utiliser le réseau de soin en temps réel et appliquer un tiers payant, il était nécessaire que MSH ait le détail de l'Option souscrite pour chaque membre et puisse gérer directement avec le Groupe le règlement du reste à charge.
- Pour cela, à compter du 20 décembre, l'ensemble de la gestion de l'EMI est confiée à MSH : appel et recouvrement des contributions, réception des factures de soin et versement de l'entraide.
- Les contributions devront être versées <u>par virement</u>. En cas de difficulté, contacter la Section générale pour étudier d'autres solutions.

MSH assurera le traitement de toutes les questions ou demandes 24h/24 et 7j/7 avec une équipe dédiée EMI de 9h à 18h en semaine et une équipe non dédiée en dehors de ces plages.

Numéro EMI dédié : Tél : +33 (0)1 44 20 98 55

Mail gestion : emi@msh-intl.com

Demande de prise en charge : <a href="mailto:precert@msh-intl.com">precert@msh-intl.com</a>
Evacuation ou urgence vitale : <a href="mailto:medical@msh-intl.com">medical@msh-intl.com</a>

Adresse pour transmettre vos décomptes :

MSH INTERNATIONAL - 23 allées de l'Europe - 92587 Clichy Cedex FRANCE

Attention: modification de l'IBAN pour le versement de vos contributions.



## 1.4. Evolution de la gestion

#### TAUX DE CHANGE : Logique de remboursement à destination des Groupes EMI

Cas des remboursements de l'Entraide (cas d'un membre appartenant à un Groupe de Côte d'ivoire géré en France CFA (XAF). Le taux pris en compte sera celui de la date des soins

Facture	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape4
Facture en Zloty	Conversion en CHF sur la base du taux de change moyen annuel	Application de la formule de garantie sur la base CHF	Conversion dans la devise de gestion via les taux pivots CHF vs XAF	Remboursement dans la devise de gestion en XAF
Facture en Francs XAF	Conversion en CHF sur la base du taux de change moyen annuel	Application de la formule de garantie sur la base CHF	Conversion dans la devise de gestion via les taux pivots CHF vs XAF	Remboursement dans la devise de gestion en XAF
Facture en EUR	Conversion en CHF sur la base du taux de change moyen annuel	Application de la formule de garantie sur la base CHF	Conversion dans la devise de gestion via les taux pivots CHF vs XAF	Remboursement dans la devise de gestion en XAF



# 1.4. Evolution de la gestion

#### TAUX DE CHANGE: Logique de remboursement à destination des tiers du réseau MSH

Cas des remboursements de l'Entraide (cas d'un membre appartenant à un Groupe en Côte d'Ivoire qui se fait hospitaliser en Pologne)

Facture	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Facture en zloty	Conversion dans la devise de gestion selon la date de soin	Application de la formule de garantie sur la base CHF	Conversion dans la devise de gestion au taux de change actuel CHF - Zloty	Remboursement dans la devise du compte du tiers (zloty)

- 1. Aucun frais de change à prévoir si paiement du tiers dans une des devises de gestion (Dollars, Euros, Francs suisses, Francs CFA et Shillings kenyans
- 2. Frais de change à prévoir si paiement du tiers dans une devise hors devise de gestion



Afin de favoriser leur autonomie, de nouvelles fonctionnalités seront accessibles directement en ligne pour les responsables de Groupe – accès espace dédié avec un mot de passe :

- Affiliation, radiation et modification d'information des membres
- Consultation de la liste des membres
- Transmission et saisie des factures de soins
- Consultation des versements d'entraide en ligne



#### Inscription des membres par le responsable du Groupe

Les responsables de Groupes font les modifications directement sur l'espace en ligne.

Le Groupe se connecte à son Espace dédié sécurisé Le Groupe procède à l'affiliation du membre dans l'Option choisie et la date souhaitée soit par saisie directe, soit par l'import d'un fichier excel pour les Groupes de 100 membres

L'affiliation est intégrée dans le système MSH et visible par le Groupe et la Section

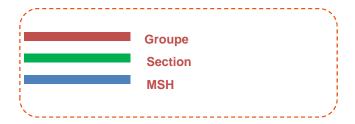




#### Mise à jour des effectifs avant l'échéance semestrielle

MSH envoie un rappel sur la mise à jour des listes au responsable de Groupe Les Groupes font les mises à jour d'effectif et d'Options directement sur l'espace dédié

MSH va calculer le montant des contributions à partir des données figurant sur l'espace dédié





#### Appel et règlement des contributions

MSH transmet par mail les bordereaux des contributions aux responsables de Groupe

Les Groupes règlent directement MSH En cas de difficulté de paiement, le groupe peut contacter la section pour demande d'échelonnement de paiement ou de réduction de cotisation



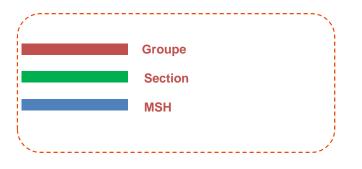




#### Demande et versement des aides après un parcours de soin

Les Groupes transmettent la demande d'aide et les justificatifs à MSH

MSH verse directement les aides aux Groupes Le responsable de Groupe peut consulter l'état du versement des aides sur son espace dédié



En cas de reste à charge important, le Groupe peut faire une demande d'aide par le Fonds Social à la Section.



#### Réaliser une demande de prise en charge hospitalière

Le Groupe recherche un prestataire en ligne

Le Groupe effectue une demande de prise en charge par téléphone ou par email

MSH délivre la prise en charge au prestataire et envoie une copie au Groupe



En cas d'URGENCE, le membre peut faire la demande directement



24

# 1.6. Mise en place d'actions de prévention

Actuellement, les frais médicaux sont regroupés en grandes catégories de soin. Il n'est donc pas aisé de faire des analyses pour proposer des actions de prévention.

600 codes diagnostiques

L'enregistrement informatique des factures avec beaucoup plus de codes va permettre:

- D'identifier les actions de prévention selon les besoins des membres
- D'envisager les évolution des niveaux d'entraides en fonction des besoins constatés

Des correspondants locaux permettant de coordonner des campagnes de prévention :

- Campagne de vaccination
- Bilan de santé
- Dépistage du diabète.



# 2. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'ENTRAIDE

- 2.1. L'aide versée après un parcours de soin
- 2.2. Des Options variables suivant les situations de mission
- 2. 3. Fonds Social



# 2.1. L'aide versée après un parcours de soin

Un membre bénéficiaire de l'EMI doit s'adresser au Groupe de la collectivité à laquelle il est rattaché (congrégations, provinces, diocèses, maisons autonomes, etc.) pour tout ce qui concerne ses prestations.

L'aide versée dépend du pays de rattachement et de l'Option choisie.

#### Hospitalisation

#### Types de soins pris en charge

- Séjour Chirurgie
- Séjour Médecine
- Forfait journalier
- Chambre particulière
- Pharmacie : Médicaments prescrits
- Consultation et visite
  - Consultation médecine générale et spécialiste
  - Visite médicale
- Imagerie médicale
- Biologie
- Convalescence lorsqu'elle fait suite à une hospitalisation + prescription médicale
- Séjour rééducation suite à un séjour hospitalier pour une affection aigüe
- Autres frais de santé: Auxiliaires médicaux, Actes de technique médicale ou de spécialiste, Appareillage, Transport ambulance (chimiothérapie, dialyse, transfert d'un hôpital à un autre pour examen), Cure thermale.
- Dentaire
  - Soins dentaires
  - Prothèse dentaire
  - Orthodontie
- Optique
  - Monture
  - Verres ou lentilles
- Auditif
  - Prothèses auditives
  - Réparation auditive
- Orthopédie
- Acupuncture



# 2.2. Des Options variables suivant les situations de mission

Dans un esprit de solidarité, l'EMI recherche la meilleure protection des personnes en fonction du niveau de vie et du coût de la santé dans chaque pays. C'est pourquoi l'EMI propose plusieurs Options de contributions, chacune apportant un niveau d'aide différent.

#### Assistance Internationale

Option 1
NIVEAU DE BASE

Prise en compte des soins dans le monde entier

Option 2
NIVEAU RENFORCÉ

Prise en compte des soins dans le monde entier et délivrance d'aides optimisées

#### **Evacuation sanitaire**

Prise en charge à 100 % de l'évacuation sanitaire puis acquittement par le Groupe de sa quote-part (part EMI : 80 % dans la limite de 5 places classe économique)

OPTION 3
POSITION D'ATTENTE

Position d'attente pour les membres ayant un régime de base dans leur pays de mission mais amenés à se déplacer dans un pays d'Option 1 (voyages, congés) pour qu'ils y soient couverts. L'adhérent est donc inscrit à l'Option 3A (position d'attente) tant qu'il se trouve dans son pays de mission (par conséquent, aucune aide par l'EMI). C'est durant son séjour en pays de l'Option 1 qu'il passe à l'Option 3B après régularisation de la quote-part correspondant à l'Option 1, ce qui lui donne droit à bénéficier de la Solidarité Santé sur place (sur la base de l'Option 1 hormis l'évacuation sanitaire). La régularisation de cette quote-part doit être effectuée par le Responsable de Groupe pour tout le semestre.

#### Assistance Locale

Option 4
NIVEAU GÉNÉRAL

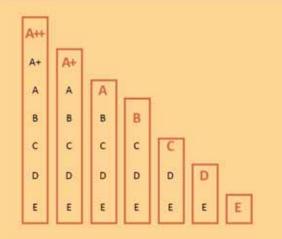
Aide concernant les soins dans les pays de résidence des adhérents. Cette Option n'est disponible que dans les pays définis par l'EMI. Les pays sont classés dans des zones (A++, A+, A, B, C, D et E).

Le transfert de l'Option 4 à l'Option 1 est soumis à conditions auprès des Responsables de Sections (missions d'une durée minimum d'un an + lettre de mission à fournir).

Le choix du pays de contribution pour les membres de la communauté peut être différent du pays de résidence. Ainsi, une collectivité peut décider d'affilier ses membres dans un pays d'une zone supérieure à celle du pays de résidence (situations liées à des voyages réguliers ou des soins vers un pays particulier).

Cf ci-contre : Le membre inscrit dans un pays est également couvert dans les pays de la ou des zones inférieures.

Exemple 1 : une soeur inscrite en Côte d'Ivoire (zone B) peut recevoir des soins dans sa zone et dans tous pays des zones inférieures. Elle est donc couverte dans les pays des zones B, C, D et E. Exemple 2 : un frère résidant en Côte d'Ivoire (zone B) ayant opté pour la contribution de la zone A (après avoir sélectionné par exemple Bolivie) pourra recevoir des soins dans tous pays des zones A, B, C, D et E.



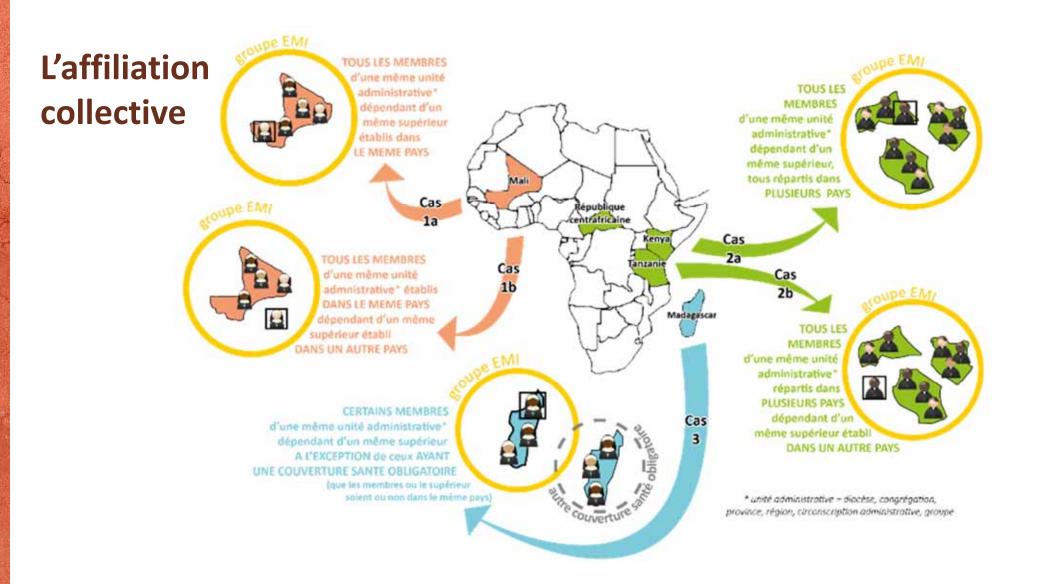


Option 5
HOSPITALISATION
SEULE

Couverture des charges liées à l'hospitalisation médicale et chirurgicale ainsi que celles liées à la consultation et la pharmacie au cours des hospitalisations.

Cette Option est disponible dans les pays de l'Option 4 (zones A++, A+, A, B, C, D et E) définis par l'EMI. Les soins sont possibles quels que soient les 7 zones.

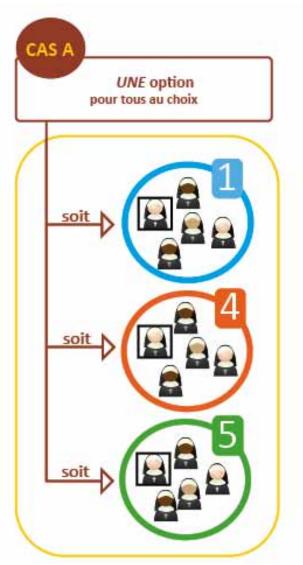
# 2.2. Des Options variables suivant les situations de mission

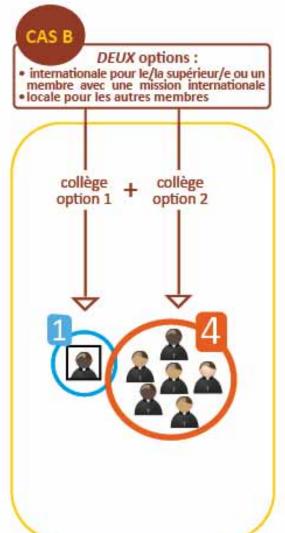


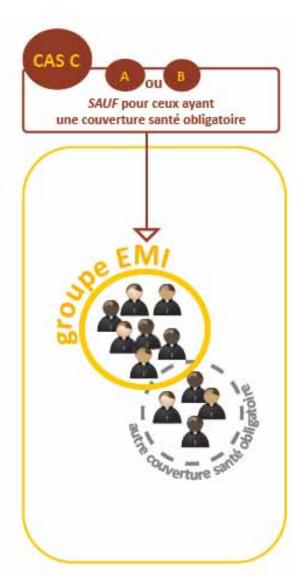


## 2.2. Des Options variables suivant les situations de mission

Choix possible des
Options









### 2.3 Un Fonds Social pour les dépenses importantes ou exceptionnelles

Les Groupes de l'Entraide Missionnaire Internationale peuvent solliciter une aide exceptionnelle pour compléter en partie des remboursements de très fortes dépenses, par exemple une hospitalisation ou des soins dentaires, auditifs ou d'optique importants, aider aux évacuations sanitaires et aider des congrégations fragilisées à assurer leur obligation d'assistance à leurs membres dans des cas graves et lourds.

# Les Groupes sollicitent tout d'abord la commission de Fonds Social <u>de leur Section</u> : C'EST LE NIVEAU 1. En cas de réponse favorable

Le responsable de Groupe transmet la demande d'intervention du Fonds Social à la Section La Section étudie le dossier et donne une réponse au Groupe La Section
donne
instruction à
MSH
d'effectuer le
versement

MSH verse l'aide du Fonds Social au Groupe

# Suivant la hauteur du reste à charge, ils peuvent solliciter la commission de Fonds Social <u>de</u> <u>l'EMI</u>: C'EST LE NIVEAU 2.

La section envoie la demande à la commission de fonds social de niveau 2 qui étudie le dossier et donne les instructions à MSH.

A noter : à compter de la mise en place du réseau de soin EMI, l'aide du fonds social sur les restes à charge sur les soins effectués dans un établissement non conventionné dans une localité où il y a un

établissement conventionné sera très limitée.



# 3. DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION

- 3.1. Site EMI et newsletter
- 3.2. Un nouvel espace dédié (à compter du 20 décembre 2021)



#### 3.1. Site EMI

Le site Internet : entraide-missionnaire.com avec possibilité de télécharger toute la documentation

#### Envoi de newsletters aux Groupes



Soyez attentifs à votre boite mail.





# 3.2. un nouvel espace dédié



#### Bienvenue dans votre Espace EMI

ARCHIDIOCESE DE RABAT





#### Accueil



Vos options Consultez vos options et leurs détails



Gestion des membres

Effectuez toutes les
démarches nécessaires pour
la gestion de vos membres



Votre guide pratique Retrouvez toutes les informations pratiques sur les démarches de gestion



Adhésion de vos membres Ajoutez un nouveau membre en quelques clics



A la une



# 4. EN SYNTHÈSE : CE QUI NE CHANGE PAS / NOUVEAU EN 2022

- 4.1. Membres bénéficiaires
- 4.2. Responsables de Groupe
- 4.3. Sections
- 4.4. MSH International



## 4.1. Membres bénéficiaires – Ce qui ne change pas

Pour obtenir une aide, le membre doit faire parvenir à son responsable de Groupe, en version numérique ou par la poste :

- les feuilles de soins,
- l'ordonnances et les prescriptions avec les vignettes s'il y a lieu,
- les factures originales ou copies certifiées avec cachet et signature du praticien,
- les photocopies quand il s'agit d'un renouvellement de prescription

Attention, s'il envoie les documents numérisés à son responsable de groupe; le membre doit garder les originaux car des contrôles réguliers seront effectués par l'EMI.



## 4.1. Membres bénéficiaires - Nouveau en 2022

- Les membres de l'EMI pourront bénéficier du tiers payant au sein du réseau de soin conventionné de l'EMI, à hauteur du montant de l'aide prevue dans l'Option choisie.
- Chaque membre recevra une carte lui rappelant les numéros importants et permettant d'informer le réseau de son appartenance au réseau MSH
- La liste des établissements conventionnés sera disponible en format pdf auprès du responsable de Groupe.



# 4.2. Responsables de Groupe – Ce qui ne change pas

Le responsable de Groupe est en charge :

- Du suivi de la liste des bénéficiaires et des Options retenues
- Du règlement des contributions à l'EMI

Il est recommandé de privilégier l'envoi des pièces numérisées mais tous les originaux doivent être conservés pendant 2 ans et transmis à l'EMI en cas de demande. Des contrôles aléatoires sont effectués chaque semaine.

L'aide versée dépend du pays de mission et de l'Option choisie. Les aides versées en 2022 seront identiques à celles en cours en 2021.

En cas de reste à charge important, le responsable de Groupe peut faire une demande d'aide complémentaire au Fonds Social.



# 4.2. Responsables de Groupe – Nouveau en 2022

## Les Groupes auront un espace en ligne dédié. Ils pourront :

- Réaliser des demandes d'affiliation sur les couvertures d'Entraide proposées ou télécharger un fichier excel pour les Groupes importants à retransmettre par email (emi@msh-intl.com)
- Saisir en ligne des informations du membre EMI et ayants droit
- Saisir en ligne la date de début d'affiliation
- Saisir en ligne la radiation
- Réaliser une demande de transfert d'un membre vers une autre section
- Modifier le pays de mission
- Transmettre et saisir une demande à MSH (factures, réclamation, demande de Prise en charge) via l'espace en ligne ou par courrier. .
- Visualiser les décomptes remboursés et les télécharger
- Consulter le réseau médical EMI.
- Editer les cartes des membres EMI et les attestations

Pour toutes les demandes concernant la gestion, MSH sera l'interlocuteur des Groupes.





# 4.3. Sections – Ce qui ne change pas

Les Sections poursuivent leur mission institutionnelle au service des Groupes EMI et pour assurer le rayonnement régional de l'EMI.



## Elles restent l'interlocuteur des Groupes EMI pour les démarches suivantes

- •
- Relation institutionnelle
- Précisions et contrôle des règles d'adhésion
- Organisation des programmes de prévention
- Gestion du fond social local



## 4.3. Sections – Nouveau en 2022

Les Sections auront un espace en ligne dédié.

### Elles pourront pour tous les Groupes rattachés à leur Section :

- Contrôler le respect des règles d'affiliation et le téléchargement des attestations de l'autorité canonique
- Visualisation des historiques d'affiliation / Radiation
- Visualiser, télécharger, exporter les Groupes et les membres associés
- Réaliser un transfert dans un autre Groupe de la Section
- Editer les cartes d'affiliation des Groupes de la Section si le responsable de Groupe rencontre des difficultés d'impression.
- Consulter le réseau de soin
- Accompagner les Groupes dans l'organisation de campagnes de prévention
- Traiter les réclamations en cas de réponse insatisfaisante de la part de MSH
- Saisir et transmettre les prestations pour les Groupes déposant les factures d'entraides à la Section

### Les Sections n'auront plus de charge quotidienne de gestion

L'encaissement des contributions et le versement des aides sera fait par MSH

Les Sections seront responsables du rayonnement et du développement de l'EMI dans leur région.





# 4.4. MSH International -à compter du 20/12/2021

### MSH réalisera les actes de gestion ci-dessous :

- Création des Sections / Groupe
- Paramétrage des couvertures
- Modification des RIB
- Visualisation des Groupes et des membres associés
- Génération des bordereaux de contribution et encaissement des cotisations
- Liquidation des factures et versement des aides Etablissement des prises en charge
- Versement des aides du Fonds Social sur ordre des Sections et de la commission du Fonds Social
- Relations membres et responsables de Groupe et suivi des réclamations
- Gestion des conventionnements du Réseau de soin / Suivi tarification

## MSH mettra à disposition une équipe médicale disponible 24/24h, tous les jours :

- Prise en charge délivrée en moins de 2h après prise de contact avec les équipes médicales locales.
- Pour les urgences nécessitant une évacuation : analyse des cas et suivi du patient avant, pendant et après.
- La gestion de l'envoi de médicaments.





# 5. CALENDRIER DE LA TRANSITION

- 5.1. Mise en place de la nouvelle organisation
- 5.2. Contacts MSH



# 5.1. Mise en place de la nouvelle organisation

Des dossiers de demande d'aide sont certainement en attente au niveau des Groupes (bordereaux, factures...). Pour simplifier la gestion, les responsables de Groupe sont invités à transmettre ces dossiers à la Section Générale, pour qu'elle puisse les traiter au plus vite.

Dans la semaine du 13 décembre 2021, les responsables de Groupe et les personnes dont les coordonnées ont été transmises aux Sections recevront leurs identifiants et mots de passe pour accéder à leur espace dédié.

Les personnes en charge de la gestion dans les Groupes seront invitées à suivre une formation sous forme de webinar. Inscription fortement conseillée. Calendrier en page suivante.

### A compter du 20 décembre :

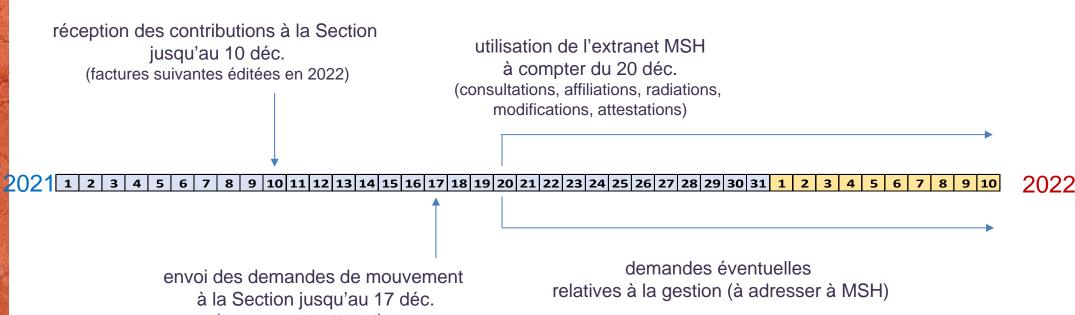
- les Groupes pourront mettre à jour les effectifs sur l'espace dédié en ligne.
- tous les justificatifs de demandes d'entraide doivent être transmis directement à MSH.



# 5.1. Mise en place de la nouvelle organisation

#### **AFFILIATIONS**

## TRANSITION EMI - NIVEAU GROUPES



envoi des demandes de mouvemen à la Section jusqu'au 17 déc. (mouvements, attestations; affiliations rétroactives exceptionnelles prises en compte jusqu'au 3/12)



# 5.1. Mise en place de la nouvelle organisation

## TRANSITION EMI - NIVEAU GROUPES

### **PRESTATIONS**

envoi des dossiers à la Section (les demandes de remboursement mail ou postales doivent **parvenir** au plus tard le 14 soir)

2021 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 2022

envoi des dossiers à la Gestion MSH
à partir du 20 déc.
(consultation des décomptes
sur l'extranet)



## 5.2. Contacts MSH

AFFILIATIONS, CONTRIBUTIONS,
AIDES,
ASSISTANCE EXTRANET
UTILISATION DU RÉSEAU DE SOIN
RÉCLAMATIONS NIVEAU 1



MSH International 23 allées de l'Europe 92587 Clichy Cedex FRANCE

> emi@msh-intl.com +33 01 44 20 98 55

Affiliations particulières ou autres sujets spécifiques EMI de 9h à 18h (CET) : Michaël COLASSE

michael.colasse@msh-intl.com

+33 1 44 20 97 03 Annabelle CORREIA

annabelle.correia@msh-intl.com

+33 1 44 20 96 44

**ENVOI DES DEMANDES D'AIDES** 



Par votre espace en ligne (Extranet):

<u>www.entraide-</u> missionnaire.com/extranet

Par mail : emi@msh-intl.com

Par voie postale:
(si les 2 solutions précédentes ne sont pas possible)
MSH International
23 allées de l'Europe
92587 Clichy Cedex France

**Assistance extranet:** +33 01 44 20 98 55

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE



Par mail : precert@msh-intl.com

Par téléphone : +33 01 44 20 98 55

**EVACUATION SANITAIRE** 



Par mail : medical@msh-intl.com

Par téléphone : +33 01 44 20 98 55

FONDS SOCIAL NIVEAUX 1 ET 2,
RÉDUCTION DE CONTRIBUTIONS,
AIDES COVID, RÉCLAMATIONS NIVEAU 2,
PROPOSITIONS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ POUR
LE RÉSEAU DE SOIN





